

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Direction
de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

**Département Conditions de
Travail et Santé**

39/43 quai André Citroën
75 902 Paris cedex 15

**APPEL A PROJETS DE
RECHERCHE 2012**

**Santé et itinéraire professionnel : autour de
l'enquête
SIP 2006-2010**

**Date limite de réception des projets :
Mercredi 10 octobre 2012, 12 heures**

Le présent document comporte 23 pages dont 4 pages d'annexes

PREAMBULE

Financement des travaux de recherche par appel à projets de l'administration : Exposé des principes mis en œuvre et des modalités de réponse

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et la Direction de la recherche, des études et des statistiques (Drees) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé ont vocation à susciter des travaux de recherche dans les champs de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. La procédure d'appel à projets de recherche permet de mobiliser des équipes de chercheurs – principalement, mais non exclusivement, universitaires ou CNRS – existantes ou constituées de façon *ad hoc*.

1. Les principes mis en œuvre par l'administration

1.1 Mise en concurrence

L'administration mobilise les équipes de recherche par des appels à projets de recherche, appels dont le texte est soumis au préalable à l'avis du conseil scientifique de la mission Travail et Emploi.

Le texte de chaque appel à projets de recherche mentionne un montant prévisionnel global des dépenses prévues dans le cadre de l'appel. L'attention des candidats est attirée sur le fait que ce montant est donné à titre indicatif et qu'il peut être ajusté, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'intérêt scientifique et du nombre de projets reçus.

Il convient de noter que :

- Plusieurs projets peuvent être retenus.
- Un organisme peut présenter un projet fédérant plusieurs équipes de recherche, étant entendu qu'il sera alors le seul contractant pour l'ensemble des équipes.
- Un même organisme peut déposer plusieurs projets d'équipes différentes.

Les projets sont sélectionnés sur la base de la recherche du meilleur rapport qualité prix et non sur la seule base du prix le moins cher. A cette fin, les critères de sélection détaillés dans l'appel à projets se fondent prioritairement sur la qualité scientifique du dossier, puis sur le prix de l'opération.

Le comité de sélection se réserve le droit d'opérer une présélection de projets, pour lesquels l'administration demande des précisions et/ou ajustements sur la partie scientifique et éventuellement sur la partie financière, dès lors que cela ne bouleverse pas l'économie générale de l'offre. Au regard du nouveau projet présenté alors par le candidat, l'administration décide de retenir ou de rejeter l'offre.

Au final, une convention de recherche est conclue entre l'organisme de rattachement de l'équipe de recherche et l'administration (DARES ou DREES) sur la base des deux principes ci-après : le cofinancement et la copropriété intellectuelle.

1.2. Cofinancement

Le financement du coût total de la recherche est partagé entre l'administration et l'organisme de rattachement de l'équipe de recherche.

L'administration finance tout ou partie des seuls coûts directs du projet de recherche, à savoir :

- les rémunérations des personnels recrutés sur convention, la durée du recrutement ne pouvant excéder la durée de l'opération. Le recrutement de jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants sera considéré par le comité de sélection comme un élément positif d'appréciation de la qualité scientifique dans la sélection des projets.
- les frais de mission et de fonctionnement directement rattachés au projet.

L'organisme de rattachement finance les rémunérations de ses personnels permanents et tout autre frais qu'il se propose de prendre en charge.

1.3. Copropriété intellectuelle

Les résultats des travaux sont la propriété conjointe de l'administration et de l'organisme de rattachement. Les chercheurs, en tant que personnels de l'organisme de rattachement, et l'administration peuvent faire librement usage des résultats, notamment à des fins de communication ou publication.

Toutefois, les chercheurs s'engagent à :

- Informer au préalable l'administration responsable du suivi de la recherche de tout projet de publication ou de communication devant intervenir dans les 6 mois suivant la réception des travaux. Au-delà de ce délai, les chercheurs sont libres de toute publication ou communication, sous réserve du respect de l'exigence décrite au point II- ci-dessous
- Mentionner le financement de l'administration dans toutes les publications et communications réalisées à partir des travaux financés, et cela sans limite de date.

L'administration s'engage, elle, à mentionner l'équipe de recherche et son organisme de rattachement dans toutes les publications et communications réalisées à partir des résultats remis.

2. Elaboration de l'annexe financière

Les annexes financières jointes aux offres des candidats constituent un élément d'appréciation du projet de recherche. Ces annexes sont contrôlées et visées par le service ordonnateur du ministère. Une fois le projet retenu définitivement par l'administration, aucune modification substantielle ne peut avoir lieu, les montants prévisionnels étant reportés dans la convention de recherche et devenant de ce fait un engagement juridique.

Il est donc demandé aux candidats :

- de respecter strictement le modèle d'annexe financière et d'en renseigner les 3 parties
- d'appliquer les recommandations suivantes :

2.1. Rémunérations

Dans la partie « financement demandé à l'administration », il convient de ne faire apparaître que les seules rémunérations des personnels engagés sur convention (étudiants en thèses, post-doctorants, etc.). Les salaires des personnels permanents doivent figurer dans la partie « co-financement du titulaire » au prorata du temps consacré effectivement à la recherche.

Indiquer le type de travaux rémunérés puis :

- nombre de personnes rémunérées et leur type de qualification ;
- coût horaire ou coût mensuel charges comprises ;
- temps de travail rémunéré en nombre de mois et/ou nombre d'heures par mois.

2.2. Frais de missions

Le candidat propose des coûts réels ou estimés qui constituent un plafond maximal.

Indiquer l'objet de la mission puis :

- déplacements : nombre de personnes X coût unitaire de l'aller-retour (coût réel ou coût moyen estimé)
- hébergement et restauration : nombre de jours X nombre de personnes X coût journalier moyen estimé (hôtel et/ou repas)
- inscriptions aux colloques : coût d'une inscription X nombre de personnes

L'administration finance les frais de participation à des colloques liés au projet pour 1 ou 2 membres de l'équipe retenue. La présentation, par ces participants, d'une communication au colloque sera jugée favorablement par le comité de sélection lors de la sélection des projets (au moment du colloque, une copie de cette communication sera adressée à l'administration responsable du suivi).

L'administration ne finance pas la valorisation en colloque des résultats finaux de la recherche.

2.3. Frais de fonctionnement

Pour assurer la validité juridique du dossier, il convient de ne pas indiquer un simple montant forfaitaire mais d'exposer les détails qui ont servi à estimer et calculer le montant prévisionnel du poste de dépense en question (se reporter aux indications données dans le modèle d'annexe financière).

2.4. Coût total de la recherche

Il résulte du détail des coûts une estimation précise du coût total hors taxes du projet de recherche et une répartition en pourcentage du financement (3^e partie de l'annexe financière). Si l'organisme répondant est soumis à la TVA, celle-ci doit être appliquée à la part du montant demandé à l'administration. Dans le cas contraire, le candidat doit joindre à son dossier le certificat d'exonération de TVA fourni par l'administration fiscale.

Il est recommandé aux candidats de remplir l'annexe financière en lien avec le service juridique ou la structure de valorisation de leur organisme de rattachement. Si besoin, ils peuvent aussi contacter le bureau des affaires juridiques et financières de la DARES pour toutes demandes de précisions ou de conseils (Alexis Piton : 01 44 38 34 30) concernant les aspects financiers et juridiques.

L'administration se réserve le droit de refuser tout projet dont l'annexe financière ne serait pas remplie sur la base du modèle joint au présent appel. A titre exceptionnel, au cas où l'annexe financière du projet serait insuffisamment détaillée ou mal renseignée, l'administration adresse par courrier ses remarques au candidat qui peut envoyer une nouvelle annexe financière avant la date de réunion du comité de sélection, sous peine du rejet de l'offre.

3. Réalisation des travaux

3.1. Début des travaux

L'appel à projets de recherche détermine une période prévisionnelle de début des travaux, afin que les équipes de recherche puissent s'organiser. Toutefois, cette indication n'a pas de valeur contractuelle et est mise sous réserve de toute contrainte administrative. **La date légale et impérative de début des travaux est la date de notification de la convention de recherche** passée avec l'organisme retenu. Il s'agit de la date de réception du courrier de notification envoyé à l'organisme retenu après signature de la convention par l'administration, l'accusé de réception faisant foi.

3.2. Remise des travaux et acceptation par l'administration

Les travaux de recherche sont réalisés sur la base des exigences exposées dans le texte de l'appel, des caractéristiques scientifiques indiquées dans le projet du candidat et validées lors des réunions de lancement, et des règles décrites dans la convention de recherche.

La qualité de l'avancement des travaux est évaluée par le comité de suivi, lors des contacts réguliers avec l'équipe de recherche et au moment des deux échéances intermédiaires.

En cas de mauvaise réalisation des travaux, dûment constatée par le comité de suivi, l'administration se réserve le droit de rendre une décision de réfaction (réduction du prix payé au moment du paiement du solde) ou de rejet du rapport final (non paiement du solde).

Toutefois, à titre exceptionnel, l'administration peut accepter de prolonger la période contractuelle de recherche, en cas de circonstances exceptionnelles (passation d'un avenant).

3.3. Echéances de paiement

En principe, la convention de recherche prévoit un paiement en trois échéances :

- 1er paiement sur remise d'une note de mise en œuvre du projet dans un délai de 1 à 4 mois à compter de la date de notification ;
- 2ème paiement sur remise d'un rapport intermédiaire à mi-parcours ;
- 3ème paiement (solde) à la fin de la convention, sur remise des documents suivants : le rapport final et un résumé de 2 pages présentant les résultats de la recherche.

3.4. Pénalités de retard

En cas de non-respect des délais de remise des résultats finaux, et en tenant compte des éventuels ajustements actés par le comité de suivi, l'administration se réserve le droit d'appliquer des pénalités pour retard qui n'excéderont pas le montant calculé selon la formule suivante :

$$P = V \times R / 600$$

avec :

P : montant des pénalités

V : valeur de la prestation en retard en euros T.T.C.

R : nombre de jours de retard, calculé à compter du lendemain de la date fixée de remise du rapport final validé

3.5. Mise en paiement

La mise en paiement des échéances intermédiaires est subordonnée à la production par l'équipe de recherche, et à la validation par le comité de suivi, des documents mentionnés dans l'article de la convention relatif aux conditions de règlement. L'administration responsable du suivi informe par voie électronique l'équipe de recherche de l'acceptation des éléments remis.

La mise en paiement du solde est conditionnée par :

- La remise d'un rapport final et d'un résumé et leur validation par le comité de suivi.
- La production d'un **état récapitulatif** des frais effectivement engagés pendant la durée du projet de recherche. Cet état récapitulatif dresse la liste par nature (rémunérations ; missions, fonctionnements) des dépenses effectivement engagées. L'état récapitulatif est signé par le responsable scientifique de la recherche qui y appose le cachet de son établissement.

Attention, la facture du solde doit être cohérente avec cet état récapitulatif. L'absence de cet état récapitulatif fait obstacle à la mise en paiement du solde de la convention.

Pour tout renseignement administratif et juridique, le bureau des affaires juridiques et financières de la DARES se tient à votre disposition.

Contacts : Alexis Piton : 01 44 38 34 30 alexis.piton@travail.gouv.fr

1ère PARTIE : PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

1. Objectifs généraux de l'appel à projets

Le présent appel à projets de recherche s'adresse aux chercheurs en épidémiologie, ergonomie, économie, santé publique, statistique, sociologie, psychologie, démographie... – intéressés par l'étude des liens entre la santé et l'itinéraire professionnel. Il fait suite à la réalisation de l'enquête SIP (Santé et Itinéraire Professionnel). Cette enquête, la première du genre en France, vise à étudier, en population générale, les interactions entre le parcours professionnel et la santé des personnes. Elle a été réalisée en 2 vagues : 2006 et 2010.

La Drees et la Dares sont les initiateurs et les maîtres d'ouvrage de l'enquête SIP. Pour l'élaboration du questionnaire et de la méthodologie, un comité scientifique composé de spécialistes de disciplines diverses a accompagné la démarche sur toute la période. L'Insee a réalisé l'enquête sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'objectif principal du présent appel à projets est de faire progresser la compréhension des interactions entre la santé des personnes et leur itinéraire professionnel, en favorisant l'appropriation par la communauté scientifique d'une base de données d'une grande richesse. Un objectif complémentaire est d'approfondir les connaissances sur l'exposition aux facteurs psychosociaux de risque au travail et ses effets sur la santé.

Les propositions attendues reposeront sur la réalisation de recherches à caractère quantitatif portant sur le fichier statistique des données individuelles de l'enquête. En complément de l'analyse quantitative, les projets pourront comporter une approche qualitative sur un sous-échantillon de personnes interrogées dans le cadre de l'enquête SIP et ayant donné leur accord pour recevoir un chercheur afin d'approfondir certains aspects. Le présent appel fait suite à deux autres appels à projets arrivés à leur terme : un premier à caractère essentiellement méthodologique, a été lancé en juin 2007 et un second sur les résultats de la 1^{ère} vague a été lancé en 2008.

2. L'enquête SIP

<http://www.sante.gouv.fr/sante-et-itineraire-professionnel-sip.html>

2.1. Objectifs de l'enquête

L'enquête « Santé et Itinéraire Professionnel » (SIP) a été conçue dans le cadre d'un partenariat entre la Drees et la Dares, avec l'appui scientifique du CEE. Sa mise en œuvre est assurée par l'Insee. La première vague, en 2006, a recueilli un questionnement rétrospectif sur les itinéraires de vie (familiale, professionnelle et de santé), ainsi qu'une description de ces différentes dimensions au moment de l'enquête. La seconde vague, en 2010, fournit des données longitudinales. L'enquête SIP vise principalement à :

1. mieux connaître les déterminants de la santé, en situant les états de santé au regard des situations de travail et du parcours professionnel, connus dans la durée ainsi que dans leurs discontinuités ;

2. repérer en retour l'incidence de l'état de santé au sens le plus large sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer.

L'enquête SIP part d'une conception large de la santé, comme une capacité dynamique d'adaptation permanente aux situations et événements auxquels l'individu fait face. Cette capacité se construit et/ou s'altère tout au long de la vie, en fonction des ressources individuelles, familiales, sociales, institutionnelles, professionnelles..., que les personnes sont en mesure ou non de mobiliser. SIP se centre sur les influences réciproques entre santé et vie professionnelle, mais recueille également des informations contextuelles sur les autres sphères de vie.

En 2010, afin de disposer d'un questionnement approfondi concernant les risques psychosociaux au travail sur un échantillon représentatif des actifs en emploi, le questionnaire a intégré de nouvelles questions recommandées par le Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. D'autre part on a adjoint à l'échantillon de 2006 un échantillon complémentaire afin de compenser l'attrition entre les deux vagues et d'inclure des personnes ayant entre 16 et 24 ans en 2010.

2.2. Champs et échantillons

L'enquête a été effectuée auprès d'individus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Sont donc exclues les personnes vivant en institutions (hôpitaux, établissements médico-sociaux, prisons, foyers...), ou en mobilité, ou sans domicile fixe au moment de l'enquête. Les individus étaient âgés de 20 à 74 ans en 2006 et ont été interrogés quelle que soit leur situation vis-à-vis du marché du travail (actifs occupés, chômeurs ou inactifs, retraités, etc.).

Près de 14 000 entretiens ont été réalisés en 2006. La vague 2010 visait à réinterroger l'ensemble des personnes interrogées en 2006. Dans les faits, 11 000 personnes ont pu être réinterrogées.

Pour satisfaire l'objectif complémentaire concernant les risques psychosociaux, un échantillon complémentaire de personnes actives d'au moins 16 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine a été constitué en sur-représentant les jeunes actifs. Environ 2 500 personnes ont répondu. Au total, les données sur les conditions de travail de la population active occupée en 2010 sont disponibles sur un échantillon de 8 800 personnes.

2.3. Données recueillies

Les données recueillies au cours de la première vague, dans le cadre d'un entretien en face à face, portent principalement sur :

- les caractéristiques socio-démographiques et familiales (incluant la nationalité des parents, les langues parlées dans l'enfance, les principaux événements marquants de l'enfance, le calendrier des événements familiaux,...) ;
- les déménagements liés à l'itinéraire professionnel et les périodes d'hébergement précaire ;
- l'itinéraire professionnel complet, décomposé en emplois « longs » (d'une durée au moins égale à 5 ans), en périodes d'emplois « courts » (un ou plusieurs emplois, chacun durant moins de 5 ans, séparés éventuellement par de courtes périodes de chômage ou d'inactivité), et en périodes de chômage ou d'inactivité (d'une durée supérieure à 1 an). Pour chaque emploi long ou période d'emplois courts, on dispose d'une description des conditions de travail ;

- les conditions de travail au moment de l'enquête ;
- les revenus du ménage, les différentes activités sociales actuelles et dans le passé, le soutien social ;
- un ensemble d'aspects de la santé passée et actuelle ; pour le passé, les épisodes d'altération de la santé (maladies, accidents, handicaps) et leur reconnaissance administrative (AT, MP, ALD, mise en inaptitude, en invalidité) ainsi que les articulations éventuelles avec les étapes de l'itinéraire professionnel ; pour la situation au moment de l'enquête, des questions d'autoévaluation de la santé physique et d'évaluation de la santé mentale (questionnaire MINI), ainsi qu'un relevé de gênes fonctionnelles, de douleurs et de restrictions d'activités ;
- un auto-questionnaire sur les consommations d'alcool et de tabac.

Dans le questionnaire de la vague 2010, les enquêtés ont été interrogés sur les caractéristiques du travail et de la santé au moment de l'enquête ; les risques psychosociaux ont fait l'objet d'une interrogation approfondie élaborée en prenant en compte les recommandations du Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail¹. Les enquêtés du panel ont également été interrogés succinctement sur les principaux événements vécus entre 2006 et 2010 concernant leur situation professionnelle, leur santé et leur vie privée. Une information complémentaire sur l'origine sociale des parents et les relations familiales au sein du ménage a également été recueillie.

2.4. Modes d'approche des interactions entre santé et itinéraire professionnel

L'enquête SIP permet de repérer les interactions entre santé et itinéraire professionnel par des approches distinctes et complémentaires :

- ***approche rétrospective (biographie, interrogation de 2006) :***

- on a demandé directement aux personnes interrogées, pour chaque étape ou évènement de l'itinéraire professionnel (démission, licenciement, fin d'emploi, changement de poste, départ en (pré)retraite, maintien en inactivité, arrêt d'une recherche d'emploi...), s'il est lié à un problème de santé (qui est ensuite décrit en détail) ;
- on a demandé également, pour chaque évènement de santé évoqué dans l'enquête, s'il a été, à leur avis, « causé ou aggravé par leur travail », et s'il a eu des conséquences (et lesquelles) sur leur itinéraire professionnel ultérieur ;
- on a repéré par une datation systématique les deux types d'évènements (changements/ruptures dans l'itinéraire professionnel et évènements de santé), afin de pouvoir ensuite analyser les enchaînements et les temporalités et repérer des interrelations théoriquement attendues entre santé et itinéraire professionnel mais éventuellement non formulées par l'enquêté ;
- on peut mettre en rapport l'état de santé perçu au moment de l'enquête avec les caractéristiques de l'itinéraire professionnel passé et de l'emploi actuel.

¹ <http://www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/CR-reunion2.pdf>

- **approche longitudinale :**

- on a interrogé les enquêtés à quatre années d'intervalle, dans les mêmes termes, sur leur situation professionnelle et de santé. Ces informations permettent donc d'étudier simultanément les changements sur quatre ans dans les conditions d'emploi, de travail, de vie personnelle et de santé, telles que les enquêtés les déclarent. Cette dimension longitudinale constitue l'apport nouveau de la base d'études maintenant disponible.
- il sera particulièrement intéressant, dans l'étude prospective, de prendre en compte l'historique professionnel et de santé des personnes en 2006 pour comprendre les co-variations du travail, de la situation d'emploi et de la santé entre 2006 et 2010.

2.5. Publications

- Bahu M., Mermilliod C., Volkoff S. (2011), « Conditions de travail pénibles au cours de la vie professionnelle, et état de santé après 50 ans », *L'état de santé de la population en France - Rapport 2011* [pp. 39-55], collection Etudes et statistiques, Drees.
- Coutrot T., Rouxel C. (2011), « Emploi et santé des seniors durablement exposés à des pénibilités physiques au cours de leur carrière : l'apport de l'enquête "Santé et itinéraire professionnel" », *Dares Analyses* n° 020, Dares.
- Coutrot T., Mermilliod C. (2010), « Les risques psychosociaux au travail : les indicateurs disponibles », *Dares Analyses* n° 081, Dares.
- Bahu M., Coutrot T., Herbet J.-B., Mermilliod C., Rouxel C. (2010), « Parcours professionnels et état de santé », *Dossiers solidarité santé* n°14, Drees (également paru en *Premières synthèses* n° 001, Dares).
- Guiho-Bailly M.-P., Bertin C., Dubré J.-Y., Lancien N., Machefer J., Parent D. (2009), « Rapport subjectif au travail : sens des trajets professionnels et construction de la santé. Rapport final » (tome 1 et tome 2), *Document de travail*, série Études et recherches, Drees.
- Caroly S., Cholez C. (2009), « Santé et itinéraires professionnels des moins de 35 ans : insertion, apprentissage et construction identitaire. Rapport et annexes », *Document de travail*, série Études et recherches, Drees.

3. Travaux attendus dans le cadre de l'appel

Les exploitations secondaires proposées dans les projets de recherche devront viser à exploiter le potentiel que représente la dimension chronologique des données recueillies, et particulièrement l'approche prospective nouvellement disponible sur le panel, pour progresser dans l'analyse fine des corrélations, causalités et interdépendances entre les diverses dimensions de la vie personnelle, professionnelle, familiale et de santé.

3.1 Méthodologies quantitatives

Les projets devront se fonder sur une analyse statistique approfondie à partir de la base de données SIP et en expliciter les grandes orientations. Des analyses statistiques et économétriques mettant en relation les différentes sphères de vie des personnes interrogées, pourraient permettre d'approfondir des hypothèses en termes de causalité entre événements ou

situations de travail-emploi et événements ou situations de santé. Les projets visant à identifier et étudier des relations causales entre biographie, itinéraire professionnel et santé devront exposer la méthodologie statistique adoptée ou le recours à d'autres connaissances disponibles, qualitatives ou quantitatives, pour renforcer la présomption de caractère causal des corrélations.

SIP peut permettre des approches exclusivement consacrées à l'itinéraire professionnel ou encore à la santé. Pour ces approches, l'accès à la base de données sera possible via le réseau Quételet. Mais ces approches ne sont pas éligibles dans le cadre du présent appel à projets, consacré exclusivement à l'interaction santé/itinéraire professionnel.

Les données longitudinales (2006-2010) permettent une description assez précise de l'état de santé et des conditions de travail aux deux dates, sans qu'il soit fait appel à la remémoration comme dans le cas des données rétrospectives. Elles permettront de modéliser les liens entre événements professionnels et événements de santé ou évolution de l'état de santé des personnes interrogées. L'analyse longitudinale 2006-2010 gagnera cependant à s'appuyer sur la prise en compte de l'histoire longue des personnes, telle qu'elle ressort du questionnaire rétrospectif de la vague 2006.

On pourra s'attacher notamment à mettre en évidence l'articulation entre les contraintes que subissent les personnes (ruptures liées à des licenciements, des maladies, des chocs familiaux...) et les ressources qu'elles mobilisent (qualifications, formation professionnelle longue, formations suivies pendant les périodes de chômage, réseaux de sociabilité, collectif de travail, dispositifs de protection sociale...), dans la construction de leur itinéraire. Les données biographiques et longitudinales disponibles permettent de prendre en compte le poids du passé et de modéliser la chronologie des trajectoires d'emploi (avec des enchaînements de périodes de stabilité, de précarité, de chômage), des conditions de travail (avec le repérage des périodes d'exposition à divers risques physiques, chimiques, organisationnels et psychosociaux), de l'état de santé (avec les accidents du travail et de la vie, les pathologies liées explicitement ou non aux conditions de travail-emploi, les reconnaissances institutionnelles).

L'analyse statistique des biographies, notamment à partir des modèles de durée, pourrait permettre de cerner les effets de différents événements ou situations dans le parcours. Le bilan du premier appel à recherches montre que les projets gagnent à se centrer sur des questions soigneusement circonscrites (focalisation sur certains aspects de la santé ou certaines situations de travail, certaines sous-populations, certaines interactions particulières, certains épisodes critiques...) en explicitant les réflexions théoriques ou les références qui justifient la sélection de ces questions, plutôt que de chercher à embrasser des questions posées en des termes trop généraux (comme « les liens entre santé et travail »).

Il est souhaitable que les projets prévoient de mener une réflexion sur la qualité et la cohérence des données de l'enquête, afin d'enrichir le bilan de la méthodologie statistique mise en œuvre. En particulier, il pourrait être fécond au plan méthodologique de comparer, sur les mêmes questions de recherche, les résultats obtenus en exploitant le seul volet rétrospectif collecté en 2006, et ceux obtenus en intégrant l'information apportée par la ré-interrogation de 2010.

3.2 Approches qualitatives

Les équipes pourront s'appuyer, dans leur proposition, sur des travaux qualitatifs (antérieurs ou en cours) à caractère sociologique, psychologique, ergonomique..., dans le domaine santé-vie professionnelle, en montrant comment l'exploitation statistique des données de SIP pourrait enrichir et prolonger ces travaux. Des projets purement quantitatifs et monodisciplinaires sont

tout à fait recevables, mais on examinera aussi avec attention les projets à caractère pluridisciplinaire ainsi que ceux qui articuleront les exploitations quantitatives avec des post-enquêtes à caractère qualitatif auprès de personnes enquêtées ayant donné leur accord pour recevoir un chercheur.

Ces approches qualitatives sont utiles pour appréhender les stratégies, les marges de manœuvre et les ressources que les personnes ont pu ou non mobiliser pour faire face à des événements de santé et/ou à des dégradations/ruptures de leur itinéraire professionnel, et mieux comprendre ainsi comment elles ont pu maîtriser (ou non) la construction et la préservation de leur santé tout au long de leur vie, et particulièrement entre 2006 et 2010. Les entretiens qualitatifs pourraient par exemple aider à creuser les questions suivantes :

- considérant des personnes présentant des ressources initiales et des itinéraires professionnels proches, et dont la vie a été marquée par un événement de santé grave, comment expliquer la diversité des situations actuelles (santé, sentiment de maîtrise et de satisfaction concernant l'itinéraire professionnel...) ? Quels sont les stratégies, les ressources ou les freins – non pris en compte dans l'enquête car difficilement formalisables dans le cadre nécessairement restrictif d'un questionnaire fermé - qui ont « fait la différence » ?
- quelles sont les différentes stratégies de préservation de la santé, après une dégradation avérée de l'état de santé, et leurs conséquences sur l'itinéraire professionnel à venir ? comment les organisations facilitent-elles, ou non, le retour en emploi des personnes ayant connu une affection sérieuse (ex : aménagements de poste, temps partiel...) ?
- la manière de déclarer (ou non) les événements de santé reflète-elle les rapports différenciés à la santé, aux pratiques de soins, aux services de santé, observés par catégories socioprofessionnelles, ou en fonction des caractéristiques de l'itinéraire professionnel ?
- de même les déclarations sur les conditions de travail sont-elles influencées, et comment, par l'état de santé des personnes ?
- quels éléments de l'environnement social ou familial ont interféré sur les interactions entre l'itinéraire professionnel et la maîtrise de la santé, en positif ou en négatif ?

Des entretiens de type qualitatif permettraient donc de repérer, au-delà de ce qu'a permis l'enquête, la nature des diverses contraintes, ainsi que les marges de choix dont la personne a pu s'emparer dans son itinéraire, sur les cinq thèmes : emploi, contenu du travail, santé, vie familiale ou privée et vie sociale.

3.3 Les mécanismes de sélection par la santé

L'enquête SIP constitue également un outil puissant pour analyser finement les phénomènes de sélection par la santé tout au long de l'itinéraire professionnel, dont on sait qu'ils constituent une dimension importante de la mobilité professionnelle, sans qu'il soit possible le plus souvent d'en appréhender précisément les mécanismes (stratégies conscientes des personnes pour se protéger des conditions de travail délétères, stratégies de sélection des entreprises...), certainement différenciés selon la période, l'âge, le sexe, le niveau de qualification...). On pourra notamment se demander : quelles sont les stratégies des personnes placées dans des conditions de travail délétères et/ou atteintes par des difficultés de santé, à quelles conditions peuvent-elles préserver leurs chances de rester en emploi, en fonction de leurs caractéristiques personnelles et familiales, de leur qualification, de leur genre, de leur âge, de l'époque... ? Comment varient les modes de sortie de la vie active, avant 2006 ou entre 2006 et 2010 en fonction des itinéraires antérieurs, du genre, de la qualification, de la génération (effet d'époque), de la santé... ? Quelles expositions à des conditions de travail dégradées sont-elles le plus susceptibles d'influencer l'abandon de la vie professionnelle, et inversement quels

éléments permettent de favoriser le maintien en emploi de personnes dont la santé est dégradée, en fonction notamment de leurs caractéristiques et du type de pathologie ?

3.4. Les interactions entre trajectoires d'emploi, de travail et de santé

Plus généralement, comment les conditions d'emploi et de travail initiales (en 2006), qu'elles soient physiques, organisationnelles ou psychosociales, et les changements intervenus entre 2006 et 2010 dans ces domaines, influencent-ils l'évolution de la santé entre 2006 et 2010, compte-tenu de l'histoire passée (en termes de santé, de carrière professionnelle, de vie familiale) des personnes ? Inversement (et éventuellement simultanément) comment les événements de santé survenus entre 2006 et 2010, en lien ou non avec le travail, influencent-ils la situation vis-à-vis du marché du travail en 2010, en fonction des caractéristiques des personnes ?

Comment les phénomènes de déqualification (emplois de niveau clairement inférieur au niveau de diplôme obtenu en formation initiale, déclassement en cours de carrière) ou inversement de mobilité ascendante, affectent-ils la santé des personnes, à court, moyen et long terme ? Observe-t-on des « dynamiques de santé » différentes selon que les changements déclarés dans le travail sont souhaités ou imposés, selon la nature de ces changements, selon les types d'emploi et de profession, les générations, le genre... ? Comment varie la capacité des personnes à retrouver un emploi selon les situations qui précèdent le chômage (conditions de travail pénibles, pression professionnelle,...) ?

Comment la santé évolue-t-elle suite à des changements d'emploi (licenciements, démissions...) et de travail (changements organisationnels,...) ? Peut-on caractériser les liens entre l'état de santé et la fréquence de périodes de chômage, d'inactivité, de précarité ? En quoi la dégradation de l'état de santé est-elle à la fois cause et conséquence des épisodes de chômage et d'inactivité, et en fonction de quelles caractéristiques des personnes ?

3.5. Études de sous-populations

On pourra mener des analyses particulières sur des sous-populations différenciées au regard des difficultés d'emploi, de travail ou de santé, comme par exemple :

- les personnes ayant un handicap à la naissance ou survenu depuis la naissance
- les personnes ayant subi un grave accident (du travail ou non), une maladie professionnelle, reconnue ou non, une maladie grave (cancer...), une maladie invalidante
- les personnes ayant connu des conditions de travail particulières et/ou délétères au cours de leur carrière, ou ayant appartenu à un secteur ou à une profession spécifiques
- les personnes disposant de faibles (ou au contraire, fortes) qualifications scolaires initiales
- les personnes qui ont connu une déqualification professionnelle au cours de leur parcours (ou au contraire une ascension importante)
- les personnes qui présentent un parcours contenant une rupture d'activité longue subie (chômage, inactivité subie)
- les personnes immigrées ou leurs descendants
- les femmes ayant dû cumuler responsabilités familiales et professionnelles
- les personnes qui n'ont jamais changé d'emploi ou qui ont eu un parcours professionnel ascensionnel.

3.6. Risques psychosociaux en 2010

Concernant plus spécifiquement les risques psychosociaux, le questionnaire de 2006 comportait une quinzaine de questions rééditées en 2010, mais les nouvelles questions introduites en 2010 ne se prêtent évidemment pas à l'analyse longitudinale. Une étude en coupe pour l'année 2010 pourra cependant être intéressante, notamment pour analyser la pertinence des nouvelles questions et pour valider statistiquement la typologie en six catégories de risques proposée par le Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail.

3.7 D'autres thèmes de recherche sont susceptibles d'être accueillis favorablement :

- les interactions entre vie personnelle et familiale, vie professionnelle et santé : comment la naissance des enfants, les vies de couple et/ou les ruptures familiales, les difficultés à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, sont-elles liées aux itinéraires antérieurs et ultérieurs, professionnel et de santé, des hommes et des femmes, en fonction de leur niveau de qualification, de leur génération, etc. ?
- l'influence des institutions de protection sociale : par exemple, lorsque l'analyse statistique indique une forte présomption d'origine professionnelle à certaines pathologies, peut-on analyser voire expliquer les différences interindividuelles dans l'imputation au travail de ces pathologies ?
- les inégalités sociales de santé : quelle contribution l'analyse des données biographiques ici mobilisées peut-elle apporter à la compréhension de la formation de ces inégalités, notamment à long terme ?
- au plan méthodologique, on constate un décalage entre les déclarations de maladies en cours en 2006 et les maladies dont les personnes réinterrogées en 2010 ont déclaré qu'elles en souffraient en 2006. Des investigations quantitatives et qualitatives sur les facteurs influant sur ce différentiel de déclaration pourraient enrichir les connaissances sur la perception individuelle de la santé.

4. Le contenu des propositions

Les propositions devront préciser de façon argumentée :

1. la pertinence et l'originalité de la problématique de recherche, les hypothèses théoriques, les compétences de l'équipe dans le domaine étudié
2. la méthodologie envisagée et son adéquation aux données disponibles, les résultats attendus
3. le calendrier, les moyens humains mobilisés (avec les CV de l'équipe) et les moyens techniques disponibles (logiciels d'analyse quantitative) ; le temps consacré par chacun des participants à la recherche devra être mentionné ainsi que son rôle effectif.
4. en cas de post-enquête qualitative, des critères simples de sélection des personnes à enquêter, le nombre de personnes qui seront interrogées, le protocole de rapprochement de l'observation prévue avec les réponses recueillies dans le questionnaire SIP.

Les critères de sélection tiennent compte de la qualité scientifique et méthodologique, de l'adéquation au texte de l'appel à projets, de la compétence des équipes et de l'adéquation du budget présenté.

L'attention des chercheurs est attirée sur la nécessité de veiller à la faisabilité de leur proposition dans les délais proposés – l'échéance de l'étude devant se situer mi 2014.

5. Les éléments mis à disposition des chercheurs

La DARES et la DREES transmettront aux équipes sélectionnées un fichier de données individuelles anonymisées, accompagné d'un dictionnaire de variables. Étant donné la complexité du protocole d'enquête et de ce fichier hiérarchisé, une formation initiale des membres des équipes sera assurée.

Un comité d'exploitation piloté par la DARES et la DREES réunira à intervalles réguliers les équipes afin qu'elles présentent l'avancement de leurs travaux.

Par ailleurs, afin d'éclairer des questions méthodologiques (particularité des bases d'étude SIP, méthodes d'analyse,...), des séminaires pourront être organisés conjointement par la DARES et la DREES.

Pour les projets de recherche comportant un volet qualitatif de post-enquêtes, les équipes sélectionnées verront leur projet soumis au visa du Comité du secret statistique au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS). Le tirage des personnes à réinterroger, selon les critères proposés par les équipes, sera effectué par la DARES et la DREES, puis les chercheurs se verront remettre par les directions régionales de l'Insee les « fiches adresse » des personnes sélectionnées ainsi qu'une carte d'accréditation de type « carte d'enquêteur ». La DARES et la DREES remettront aux chercheurs une lettre d'introduction auprès des personnes à interroger.

IIème PARTIE : DEROULEMENT DES TRAVAUX ET BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION

1. Déroulement des travaux

Le délai de réalisation des recherches est le suivant : les équipes disposeront de 18 mois à compter de la date de notification des conventions qui seront conclues entre l'administration et les titulaires pour remettre un projet de rapport final. Elles pourront obtenir le financement de 6 mois supplémentaires pour préparer une (des) publication(s) scientifique(s).

Il est attendu des équipes sélectionnées qu'elles respectent le calendrier suivant :

- dans les deux mois qui suivent la notification de la convention, une note d'étape de 5 pages présentant le programme et le calendrier de travail ainsi que, le cas échéant, la confirmation de la composition des échantillons enquêtés ;
- neuf mois après la notification de la convention, un rapport intermédiaire d'une cinquantaine de pages, en huit exemplaires ;
- dix-huit mois après la notification de la convention, un rapport définitif (de 100 à 200 pages), un résumé présentant les principaux résultats et un article de synthèse (40 000 signes, espaces non compris).

Chacune de ces étapes donnera lieu à une séance collective de travail, en présence du Comité scientifique SIP, visant à faire le point sur l'avancement des travaux et à permettre des échanges entre les équipes. Des réunions complémentaires pourront être organisées avec les équipes retenues.

2. Budget global de l'opération

Le budget consacré par la Dares et la Drees au présent appel à projets de recherche est évalué à 200 000 euros TTC. Cette somme sera affectée au co-financement des projets retenus, dont le nombre envisagé se situe entre 2 et 4, selon la qualité et le coût des propositions reçues.

IIIème PARTIE : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, REMISE DES PROJETS, CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

1. Demande de renseignements complémentaires

- Les renseignements complémentaires, relatifs au présent appel à projets, peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
DREES
11 Place des 5 martyrs du lycée Buffon
75014 Paris Cedex 145

Auprès de :
Nicolas Dericcardis
Téléphone : 01 40 56 88 13
Mél : nicolas.dericcardis@sante.gouv.fr

Ou

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
DARES
39-43 quai André Citroën
75 902 Paris Cedex 15

Auprès de :
Corinne Mette
Téléphone : 01 44 38 23 04
Mél : corinne.mette@travail.gouv.fr

- Les renseignements complémentaires, techniques et administratifs, pourront également être obtenus en contactant :
Alexis PITON : 01 44 38 34 30 alexis.piton@travail.gouv.fr

Le dossier de cet appel à projets peut être également consulté et téléchargé sur le site Internet du ministère du travail : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr> rubrique « Études, Recherche, Statistiques de la DARES », puis dans « Etudes et recherche », cliquer sur « Appels à projets ».

2. Remise de projets

Les projets doivent être envoyés :

- par mail (document word) à : thomas.coutrot@travail.gouv.fr

et

- par courrier postal en dix exemplaires (cachet de la poste faisant foi) avec la mention « SIP 2010 », à l'adresse suivante :

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Département des Conditions de Travail et Santé
Thomas COUTROT
39-43 quai André Citroën
75 902 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 44 38 23 19

Les projets devront être rédigés en langue française et être accompagnés des documents suivants dûment complétés :

- Présentation de la structure répondante (annexe 1)
- Résumé du projet de recherche (annexe 2)
- Présentation détaillée du coût de la recherche (annexe 3)

**La date limite de réception des projets est fixée
au 10 octobre 2012, 12 heures.**

La date limite de réception correspond au cachet de la poste indiqué sur le pli de l'offre.
Aucun acheminement par voie électronique ne sera admis

3. Critères de sélection

Le comité de sélection sera composé de membres du comité scientifique de l'enquête SIP, de la DREES et de la DARES. Le comité retiendra un ou plusieurs projets en fonction de la nature, de l'intérêt et du montant de ceux-ci.

Les projets seront notés sur 20 et sélectionnés en fonction des critères pondérés suivants :

1. La valeur technique (note sur 20, coefficient 60 %)

Elle est appréciée au regard des éléments suivants :

- La qualité de la méthodologie proposée (8 points)
- La compétence scientifique de l'équipe (4 points)
- L'intérêt de la problématique de la recherche proposée (8 points)

2. Le prix (note sur 20, coefficient 40 %)

Il sera apprécié au regard des éléments suivants

- Une formule de calcul basée sur le montant du projet le moins cher (15 points)
- L'adéquation de la proposition financière au projet (5 points)

4. Modalités de contractualisation

Conformément à l'article 3 (alinéa 6) du code des marchés publics, les projets retenus feront l'objet de conventions de recherche rédigées en français et établissant une co-propriété des résultats et un co-financement de la recherche. A ce titre, les équipes soumissionnaires doivent proposer **un co-financement strictement conforme à l'annexe 3 (annexe financière) ci-jointe.**

Annexe 1 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE REpondANTE

Titre de l'étude présentée :

Structure répondante (différente de la structure de rattachement s'il s'agit d'un laboratoire de recherche)

- Nom :
- Adresse complète :
- Téléphone :
- Fax :
- Mail :
- Nom du(de la) directeur(trice) :
- Nom et qualité du responsable scientifique de la recherche :

Structure de rattachement (organisme cocontractant)

- Nom :
- Adresse complète :
- Téléphone :
- Fax :
- Mail :
- Nom et qualité de la personne ayant la délégation de signature :
- Forme juridique :
- N° SIRET :
- Code APE :
- Coordonnées bancaires :

Titulaire du compte :

Banque :

Code banque :

Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

Annexe 2 : RESUME DU PROJET DE RECHERCHE

Titre de la recherche présentée :

Objet :

Coût du projet

Total :

Part prise en charge par l'administration :

Part prise en charge par le titulaire :

Durée et calendrier :

Méthodologies et moyens :

Annexe 3 : PRESENTATION DETAILLEE DU COÛT DE LA RECHERCHE

La présentation détaillée du coût de la recherche doit être réalisée obligatoirement selon le modèle suivant. Les tableaux peuvent être adaptés aux spécificités du projet sous réserve du respect des règles exposées dans le préambule. Cette annexe comprend trois parties.

1ère PARTIE : FINANCEMENT DEMANDÉ À L'ADMINISTRATION

I- Rémunérations (détaillées par travaux rémunérés et par type de qualification en fonction du temps de recherche consacré par chaque membre de l'équipe au projet, hors personnel permanent).

	1er type de travaux	2è type de travaux	3è type de travaux	...
Intitulé				
Nombre de personnes (par type de qualification)				
Coût horaire charges comprises				
Temps de travail rémunéré (nb. de mois et nb. d'heures par mois)				
Total				

Coût total des rémunérations (I) :

II- Frais de mission (détaillés par mission)

	1ère mission	2è mission	3è mission	...
Intitulé (objet, lieu et nb. de jours)				
Frais de déplacement (nb. de personnes x coût unitaire)				
Frais d'hébergement et de restauration (nb. de jours x nb. de personnes x coût journalier moyen estimé (hôtel et/ou repas))				
Total				

Coût total des frais de mission (II) :

III- Frais de fonctionnement (Dans la limite de 50% du coût total de la recherche. Indiquer les détails justificatifs. Les coûts à indiquer sont réels ou à défaut estimatifs).

- documentation : *coût unitaire x quantité avec le nom ou type d'ouvrage*
- transcription d'entretiens : *coût unitaire x nombre d'entretiens ;*
- traduction : *coût du rapport ou de la page x quantité*
- frais postaux : *coût forfaitaire justifié*

- achat de petit matériel informatique : *coût unitaire x quantité avec type de matériel ou nom du logiciel (l'administration ne finance pas l'achat d'ordinateur)*
- reprographie : *coût forfaitaire justifié*
- télécommunications : *coût forfaitaire justifié*
- frais de secrétariat (**hors personnel**) : *coût forfaitaire justifié*
- autres (à préciser)

Coût total des frais de fonctionnement (III) :

IV- Total des coûts (I+II+III) : _____ **€ H.T.**

V- Frais généraux (ne peuvent être supérieurs à 10% du total des coûts I+II+III) :
_____ **€ H.T.**

Coût total hors taxes du financement demandé à l'administration :

_____ **€ H.T.**

Ilème PARTIE : COFINANCEMENT PROPOSÉ PAR LE CANDIDAT

I- Rémunérations (détaillées par travaux rémunérés et par type de qualification en fonction du temps de recherche consacré par chaque membre de l'équipe au projet, **personnel permanent**).

	<i>1^{er} type de travaux</i>	<i>2^e type de travaux</i>	<i>3^e type de travaux</i>	<i>...</i>
Intitulé				
Nombre de personnes (détaillé par type de qualification)				
Coût horaire charges comprises				
Temps de travail rémunéré (nb. de mois et nb. d'heures par mois)				
Total				

Coût total des rémunérations (I) :

II- Autres (à détailler)

Montant HT du financement pris en charge par le candidat : _____ **€ H.T.**

**IIIème PARTIE : COUT TOTAL HT DU PROJET DE RECHERCHE
H..T**

€

_____ € H.T.

Répartition du financement entre le montant de l'administration et le montant candidat

Administration : %

Candidat : %

Précisions éventuelles :

Application de la TVA au montant demandé à l'administration *(sauf si le candidat n'est pas soumis à la TVA, auquel cas joindre au dossier le certificat d'exonération fiscale) :*

Montant HT :

TVA à 19,6%

Montant TTC :